



Guide des déchets des ménages

Que trier et comment ?



**Genève zéro déchet
à l'horizon 2025 ?**

**C'est possible :
aidez-nous !**

Table des matières

Quels déchets trier ?

Où les jeter ?

Pourquoi est-ce important ?

Les déchets de cuisine	2
Les déchets de jardin	4
Le papier et le carton	6
Le verre	8
L'aluminium et le fer-blanc	10
Les textiles	12
Le PET	14
Les bouteilles de lait et les autres flacons en plastique	16
Les déchets incinérables	18
Les piles et les batteries	20
Les ampoules	22
Les capsules de café	23
Les appareils électriques et électroniques	24
Les encombrants	26
Les déchets spéciaux	28
Consommons mieux	30
Radiographie de nos poubelles	32
Ces rejets qui ont la vie dure : les mâchefers	33
Les espaces de récupération cantonaux (ESREC)	34



Les déchets de cuisine

Certaines communes collectent les déchets de cuisine avec les déchets de jardin (déchets organiques), d'autres le font séparément.

Que trier ?

- Les épluchures de fruits et légumes.
- Les restes de repas cuits ou crus.
- Le café et le thé (avec filtres et sachets mais pas de capsules en plastique ou en alu).
- Les coquilles d'œuf.
- Les fleurs fanées.
- Les plantes d'appartement et de balcon (avec la motte mais sans le pot).

Attention

- Pas de sac en plastique qui pollue le compost !
- Les huiles de friture, les capsules de café en plastique, les litières pour animaux (même végétales), les sacs d'aspirateur, les balayures et le contenu des cendriers doivent être jetés avec les ordures ménagères.

La collecte

Ramassage au porte à porte par la commune ou parfois en écopoint communal.

Pourquoi trier les déchets de cuisine ?

Parce qu'ils sont composés à 90 % d'eau ; ils brûlent donc très mal et n'ont de ce fait rien à faire dans une usine d'incinération. Lorsqu'ils sont triés, ils subissent un traitement de méthanisation et produisent ainsi de la chaleur utilisée pour chauffer les habitations genevoises. Ils produisent également du compost, qui permet d'enrichir les sols sans apport d'engrais chimiques.

Astuces

Les sacs à utiliser pour le tri sont marqués du logo «OK Compost» ou «EN 13432» qui attestent qu'ils seront dégradés avec les déchets sans laisser de micro-plastiques. Les sacs en plastique sont à bannir. Si le collecteur voit des sacs en plastique dans le conteneur à déchets organiques, c'est tout le contenu de la benne qui sera probablement incinéré !

Oui



A toi de trier !

Comment obtenir
une P'tite Poubelle
Verte ?

Contactez votre mairie.
poubelleverte.ge.ch

Non



Parcours des déchets de cuisine



Méthanisation - compostage à Châtillon (100%)



Les déchets de jardin

Certaines communes collectent les déchets de jardin avec les déchets de cuisine (déchets organiques) d'autres le font séparément.

Que trier ?

- Les résidus de récolte.
- Les feuilles mortes.
- Le gazon, l'herbe.
- Les branches.
- Les fleurs fanées et les plantes en pot (avec la motte mais sans le pot).

Attention

Les plantes envahissantes (telles que par exemple la renouée, les solidages ou l'ambrosie) ne doivent jamais être compostées mais éliminées avec les ordures incinérables pour éviter qu'elles soient disséminées par l'intermédiaire du compost.

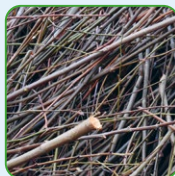
La collecte

Les déchets de jardin sont collectés par la commune. Les grandes quantités, ainsi que les grosses branches, peuvent également être déposées dans un espace de récupération cantonal (voir les adresses en fin de guide).

Pourquoi trier les déchets de jardin ?

Parce qu'ils sont transformés en compost qui permet d'améliorer la fertilité de nos sols. Les sols manquent de matière organique et le compost piège le CO₂ dans les sols (séquestration du carbone). Il permet également de diminuer l'utilisation d'engrais chimiques artificiels en agriculture.

Oui



Non



Litière pour animaux

Plantes envahissantes (solidages, renouée, buddléia, etc.)
www.infoflora.ch

Pas de plastique avec les organiques

Parcours des déchets de jardin

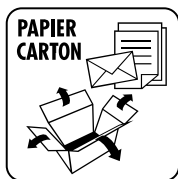


Compostage à Châtillon (47%)

Composteurs en bord de champs et GICORD (18%)

Compostière Rive-Gauche (21%)

Autres (14%)



Le papier et le carton

Que trier ?

Les feuilles, les enveloppes, les journaux, les magazines, le papier pour imprimantes, les cartons, etc.

Attention

Les mouchoirs et les serviettes en papier, les papiers et les cartons souillés (cartons à pizza par exemple), les feuilles autocollantes et les emballages composites (briques de lait, de jus de fruit, etc.) doivent être jetés avec les ordures ménagères. Les masques également, qui sont en plastique.

La collecte

En écopoint communal, ou dans un espace de récupération pour les cartons très volumineux. Dans certaines communes, ramassage au bas de l'immeuble.

Pourquoi trier le papier et le carton ?

Parce qu'ils sont recyclés, ce qui vaut mieux que de couper des arbres ! De plus, les communes peuvent les revendre au lieu de payer pour leur incinération.



Astuces

Pliez les cartons : cela permet d'économiser de l'espace et des transports ! Et pour en finir avec une légende urbaine, le papier n'est pas nécessaire au bon fonctionnement de l'usine d'incinération. Nos poubelles contiennent suffisamment d'autres déchets, par exemple de plastique, pour assurer une très bonne combustion !

Oui



Non



Parcours des déchets papier et carton



Collecte communale



Centres de tri spécialisés, Genève



Papeteries et cartonneries suisses et européennes
(France, Italie, Allemagne, Espagne)



Le verre

Que trier ?

Tous les bocaux, flacons et bouteilles (les couvercles des bocaux sont à trier avec l'alu-fer blanc).

Attention

Les vitres et miroirs, ainsi que la porcelaine, la céramique et les verres à boisson doivent être jetés avec les ordures incinérables ou être rapportés dans un espace de récupération, car ils contiennent souvent du plomb, indésirable pour le recyclage du verre.

La collecte

En écopoint communal. à trier par couleurs lorsque les infrastructures le permettent, car de nouvelles bouteilles transparentes ne peuvent être fabriquées qu'à partir de verre transparent.

Pourquoi trier le verre ?

- Pour économiser l'énergie, car le verre est un matériau précieux dont la fabrication nécessite beaucoup d'énergie : la fabrication du verre à base de sable consomme 25 % d'énergie en plus que sa fabrication à base de verre recyclé.
- Pour préserver les ressources naturelles non renouvelables (sable, carbonate de sodium, calcaire).

Astuces

Et pour en finir avec une légende urbaine, le verre n'est pas nécessaire au bon fonctionnement de l'usine d'incinération. Au contraire, la température des fours n'est pas suffisante pour le détruire. Il se retrouve quasiment intact dans les mâchefers, ces résidus de l'incinération qui ne disparaissent jamais et finissent enfouis dans une décharge.

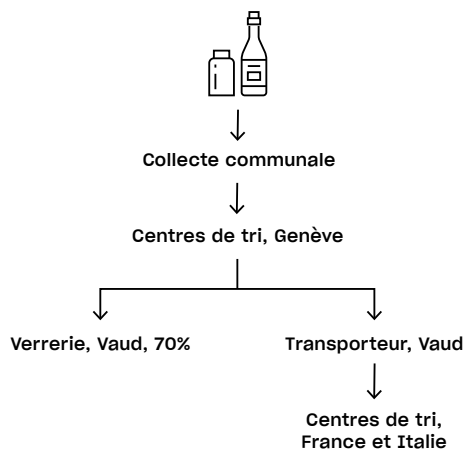
Oui



Non



Parcours du verre





L'aluminium et le fer-blanc

Que trier ?

- Les canettes, tubes, barquettes et feuilles en aluminium, les couvercles de bocaux, capsules de boissons.
- Les boîtes en fer-blanc (conserves, nourriture pour animaux, etc.)
Tous les emballages qui portent le logo du recyclage de la tôle d'acier.

⚠ Attention

Les matériaux composites (alu-plastique, alu-carton) tels que les briques de jus de fruit, emballage du beurre ou des cigarettes, sachets de purée ou de soupe, doivent être éliminés avec les ordures incinérables. Les bombes aérosols à gaz propulseur : voir la page des déchets spéciaux.

⚠ Capsules de café

Celles qui sont en aluminium peuvent être déposées dans le conteneur spécifique. Les autres (capsules en plastique) sont jetées à la poubelle des ordures ménagères. En cas de doute, préférer la poubelle.

La collecte

En écopoint.

Pourquoi trier l'aluminium et le fer-blanc ?

Parce que le recyclage permet de préserver les ressources naturelles comme le fer et l'étain tout en réduisant la consommation d'énergie nécessaire à leur extraction (plus de 60 % de réduction pour le fer-blanc, près de 95 % pour l'aluminium!). Triés à la source, ils peuvent être recyclés indéfiniment. Parce que les métaux ne brûlent pas. Jetés dans une poubelle, ils chargent inutilement l'usine d'incinération et finissent en décharge.



Astuces

Écrasez les canettes pour en réduire le volume et donc aussi les frais de transport. Le matériau doit être le plus propre possible, pressez donc bien les tubes, rincez les barquettes, etc.
Pour reconnaître un emballage en alu : si on le froisse, il reste figé ; s'il se déplie, c'est du plastique.

Oui



Non



Parcours de l'aluminium et du fer-blanc



Collecte communale



Centres de tri, Genève



Centres de tri, Vaud ou exportation en France ou Pologne



Les textiles

Que trier ?

Tous les types de vêtements en bon état ou non, mais propres, y compris en cuir, en fourrure, les ceintures, les sacs, les sous-vêtements, les chaussures, le linge de table, les draps et le linge de maison, les duvets et les oreillers, les peluches.

La collecte

- Toutes les communes disposent de conteneurs pour la collecte des textiles.
- Les textiles peuvent également être déposés directement auprès d'œuvres caritatives.

Pourquoi trier les textiles ?

Parce que la collecte des vêtements, textiles et chaussures permet d'approvisionner diverses œuvres caritatives. Quant aux textiles inutilisables, ils sont transformés en chiffons ou en isolants. On peut aussi les transformer en fibres qui peuvent être réutilisées dans la confection de nouveaux textiles. Pour alimenter l'offre de vêtements de seconde main, car la production de vêtements nécessite de grandes quantités d'énergie, d'eau, de produits chimiques et de pétrole. Pour préserver des ressources naturelles qui viennent souvent de loin (par exemple, le coton).

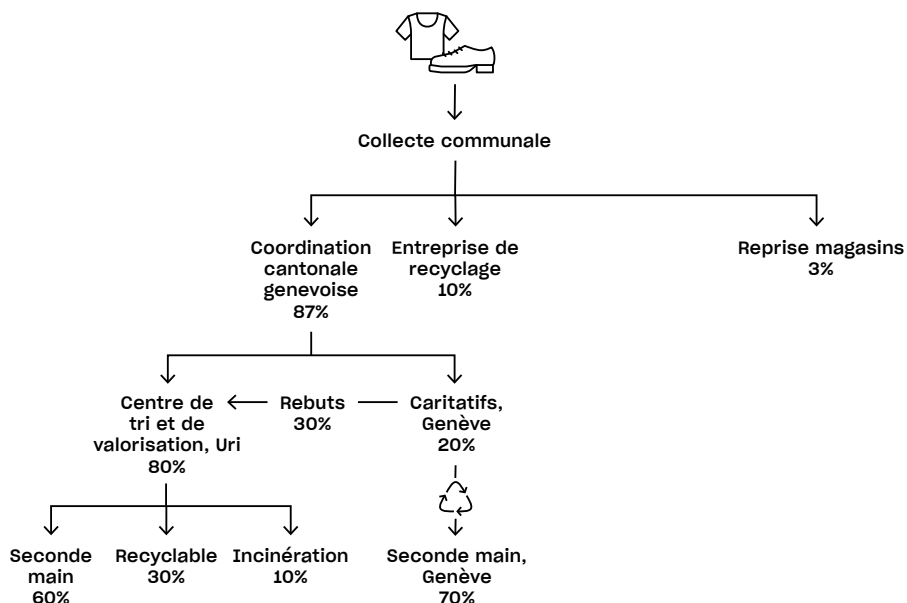
Oui



Non



Parcours du textile





Le PET

Que trier ?

Toutes les bouteilles marquées du logo PET et ayant contenu des boissons, avec le bouchon.

Attention

Tous les emballages ayant contenu d'autres produits (shampooing, huile, vinaigre, etc.) de même que les barquettes pour fruits et légumes doivent être éliminés à part (voir la page sur les plastiques) : le granulat recyclé utilisé pour la fabrication de bouteilles doit remplir de hautes exigences d'hygiène et de qualité.

La collecte

En écopoint communal ou dans les grandes surfaces.

Pourquoi trier le PET ?

Parce que le PET est une matière plastique facile à transformer et à recycler. La fabrication de bouteilles à partir de granulat recyclé nécessite deux fois moins d'énergie que la production de nouvelles bouteilles à partir d'hydrocarbures.



Astuces

« L'air dehors, la capsule dessus » : écrasez les bouteilles et remettez le bouchon, pour gagner de la place, cela permet une diminution des transports !

La Poste collecte le PET à domicile.

Oui



Uniquement des bouteilles à boissons.

Non



Parcours du PET



Collecte communale et grands distributeurs



Repreneurs affiliés à PET recycling



Usine de tri, Vaud



Fabrication de flocons et de granulat

Thurgovie

Glaris



Les bouteilles de lait et les flacons en plastique

Que trier ?

Dans les ménages, outre le PET (bouteilles à boisson, voir la page spécifique) on utilise souvent différents emballages en plastique, par exemple :

- les contenants de produits laitiers.
- les flacons vides de produits de nettoyage ou de cosmétique.

Certaines grandes surfaces collectent ces contenants en plastique.

Ne sont par contre pas repris :

Les bouteilles en plastique non vides, les briques de boisson en carton plastifié (par exemple, Tetra Pak), les bouteilles en plastique du domaine du bricolage, du jardinage et de l'entretien automobile, les barquettes, les gobelets, les tubes, les films et les sachets de recharge.

La collecte

Les bouteilles de lait vides et flacons en plastique autres que le PET sont souvent collectés par les magasins de la grande distribution alimentaire. Il est recommandé de les y apporter.

Par contre, au moment où ce guide est publié, les communes ne les collectent pas, ni les ESREC. Ils peuvent être jetés dans la poubelle des ordures ménagères.

Pourquoi trier les bouteilles en plastique ?

Pour produire des granulats qui sont utilisés pour fabriquer d'autres objets en plastique.

Pour économiser des ressources fossiles et de l'énergie.

A l'heure actuelle, les bouteilles en PE* et en PP* ne font pas l'objet d'une taxe anticipée de recyclage, contrairement aux bouteilles en PET. Cependant la collecte et le recyclage de ces plastiques font partie des projets sur le plan fédéral et une solution plus efficiente devrait voir le jour au cours des prochaines années.

* PE : polyéthylène – PP : polypropylène

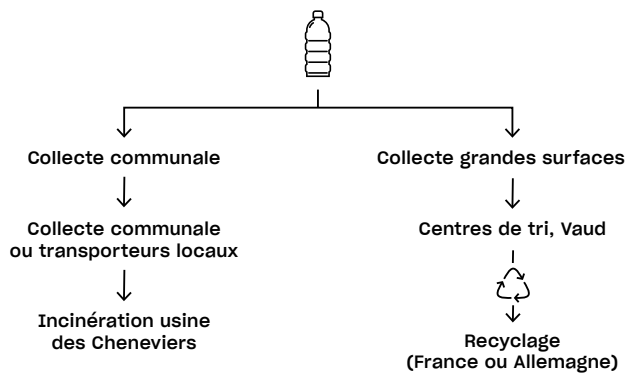
Oui



Non



Parcours du plastique





Les déchets incinérables

Que jeter à la poubelle ?

En raison de l'absence de filières de traitement et de recyclage, les déchets suivants ne peuvent pas être recyclés et doivent être éliminés dans la poubelle des ordures ménagères :

- Tous les plastiques, à l'exception des bouteilles de boisson en PET et des bouteilles de lait en PE et flacons en PP (voir la page des plastiques).
- Les masques.
- Les papiers et cartons souillés (emballages alimentaires), les papiers autocollants et plastifiés, les mouchoirs et serviettes en papier.
- Les emballages ou objets composites (c'est-à-dire composés de différents matériaux) comme, par exemple, les briques alimentaires.
- Les ampoules « classiques » à incandescence et les halogènes.
- Les huiles végétales (à mettre dans n'importe quel récipient en plastique, au maximum 1 litre par sac poubelle).
- Les litières pour animaux (même végétales), le contenu des sacs d'aspirateur, les mégots de cigarette.
- Les couches-culottes et les produits d'hygiène menstruelle.

Pourquoi ne pas jeter n'importe quoi à la poubelle ?

Les sacs poubelles sont acheminés à l'usine d'incinération des Cheneviers, et la chaleur produite par leur incinération est utilisée pour chauffer des habitations. Cependant, l'incinération a un coût pour la collectivité. De plus, les résidus (mâchefers, cendres) sont mis en décharge, ce qui occupe de précieuses parcelles du sol. Il est donc important que seuls les déchets qui brûlent bien et ne laissent pas ou peu de résidus soient jetés dans la poubelle des ordures ménagères. Enfin, tout ce qui est brûlé ne sera ni réutilisé ni recyclé, ce qui contribue au gaspillage des ressources.

Oui



Non



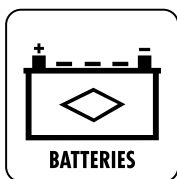
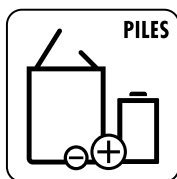
Parcours des déchets incinérables



Voirie communale ou transporteurs locaux



Incinération à l'usine des Cheneviers



Les piles et les batteries

Que trier ?

Toutes les piles et accumulateurs au nickel, cadmium, plomb, lithium, etc.

Attention

De nombreux objets en contiennent: des outils comme par exemple les perceuses, les lampes de poche, les objets de modélisme, de nombreux gadgets qui font du bruit ou qui clignotent. Retirez-les avant de les jeter !

La collecte

Les commerces qui vendent des piles ont l'obligation de reprendre gratuitement les piles et accumulateurs hors d'usage; par exemple les magasins de vélos électriques reprennent les batteries. On peut aussi apporter dans un écopoint communal ou un espace de récupération cantonal.

Les grosses batteries au lithium sont à rapporter en priorité dans les commerces qui les vendent, ou sinon dans un Espace de récupération cantonal (voir les adresses en fin de guide).

Pourquoi trier les piles et les batteries ?

Parce que les piles, comme les accumulateurs rechargeables, sont les déchets les plus polluants, qui contiennent des métaux lourds dangereux pour l'environnement et la santé. Elles ne doivent en aucun cas être jetées dans une poubelle et encore moins dans la nature.

Oui



Non



Parcours des piles et des batteries



Collecte communale

Repreneurs de déchets spéciaux, Genève



Entreprise de traitement, Berne



Les ampoules

Que trier ?

Les ampoules longue durée, tubes fluorescents (néons) et LEDs.

Les ampoules « traditionnelles » à incandescence et halogènes doivent être jetés à la poubelle des ordures ménagères.

La collecte

- Les ampoules économiques, les tubes fluorescents (néons) et les LEDs peuvent être rapportés gratuitement dans les commerces qui vendent ce type de matériel.
- Ils peuvent aussi être apportés dans un Espace de récupération cantonal (voir adresses en fin de guide).

Pourquoi trier les ampoules ?

Parce qu'elles contiennent des produits nocifs pour la santé et l'environnement (fluor, mercure.)

Parce que le processus de traitement permet de recycler environ 90 % du poids des ampoules et des tubes fluorescents (néons) en retirant le verre, les matériaux ferreux, etc., et de les revaloriser.

Oui



Non





Les capsules de café

La collecte

- Les capsules de café en aluminium peuvent être jetées dans les contenants spécifiques réservés à cet usage.
- La plupart des communes disposent de conteneurs pour la collecte des capsules de café.

Attention

Certaines marques proposent des capsules compostables. Vérifier qu'elles sont labellisées «OK compost» ou «EN 13432» pour les jeter avec les déchets organiques.

Pourquoi trier les capsules de café ?

Parce que le marc de café est récupérable et l'aluminium aussi. Après le couteau suisse Victorinox et l'éplucheur Zena, l'aluminium des capsules Nespresso est réutilisé pour fabriquer le stylo Caran d'Ache 849.



Astuces

La Poste collecte les capsules à domicile.
Dans l'idéal, préférez des appareils sans capsules !

Oui



Parcours des capsules de café



Centres de tri, Genève



Entreprise de traitement, Vaud



Les appareils électriques et électroniques

Que trier ?

- Le matériel bureautique et informatique (téléphones fixes et mobiles, ordinateurs, écrans, imprimantes, etc.)
- L'électronique de loisirs (TV, radios, chaînes HI-FI, lecteurs CD, DVD et MP3, jouets électroniques, appareils photo, consoles de jeux, luminaires avec ou sans ampoule, etc.)
- L'électroménager (aspirateurs, machines à café, cuisinières, réfrigérateurs, lave-linge, lave-vaisselle, fers à repasser, etc.)
- Les outils électriques (perceuses, appareils de jardinage, tondeuses électriques, etc.)
- Les équipements de sport

La collecte

⚠ Ne les mettez pas avec les encombrants !

- Les magasins ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type que ceux qu'ils proposent. Par exemple, il est possible de rapporter un téléviseur hors d'usage dans n'importe quel commerce qui vend des téléviseurs, même sans nouvel achat. Si on achète un nouvel appareil électroménager dans un magasin, ce dernier reprend en principe gratuitement l'ancien sans facturer le transport.
- Les appareils électriques et électroniques hors d'usage peuvent également être déposés dans un Espace de récupération cantonal (voir les adresses en fin de guide).

Pourquoi trier ces appareils ?

Nous possédons toujours davantage d'appareils électriques et électroniques, dont la durée de vie a tendance à diminuer. Leur élimination avec les ordures ménagères ou les déchets encombrants est interdite, car ils contiennent des polluants (par exemple des métaux lourds) et des métaux valorisables. Ne les mettons pas avec les encombrants car ils risquent de ne pas être recyclés !



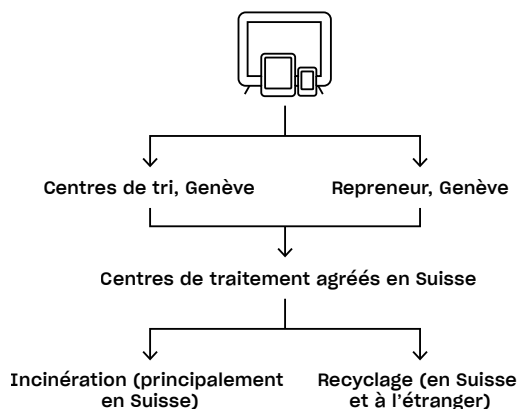
Astuces

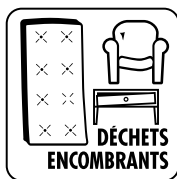
Ces appareils peuvent aussi être remis à des associations ou des entreprises qui vont les réparer pour vous ou qui vont assurer l'effacement confidentiel des données et les mettre sur le marché de la deuxième main.

Oui



Parcours des appareils électriques et électroniques





Les encombrants

Que trier ?

Les meubles, la ferraille (casseroles, etc.)

Attention

Volumineux, souvent lourds, ces objets ne doivent pas être abandonnés n'importe où et n'importe quand.

Les déchets résultant d'un chantier (par exemple, lavabos, etc.) les pneus, ainsi que les luminaires, l'électroménager, les appareils électriques et électroniques (voir la page spécifique) ne doivent pas être déposés avec les encombrants.

La collecte des encombrants

- Au porte à porte : certaines communes pratiquent un ramassage à dates fixes, d'autres procèdent à une levée sur appel. Renseignez-vous auprès de la mairie !
- Les encombrants peuvent également être déposés dans un Espace de récupération cantonal (voir les adresses en fin de guide).
- Les objets encore en bon état (meubles, vélos, poussettes, etc.), peuvent être donnés à des œuvres caritatives ou proposés sur des sites de vente ou de don sur internet.



Astuces

Certaines communes acceptent d'aider les personnes qui ne peuvent pas apporter elles-mêmes leurs encombrants à l'extérieur.

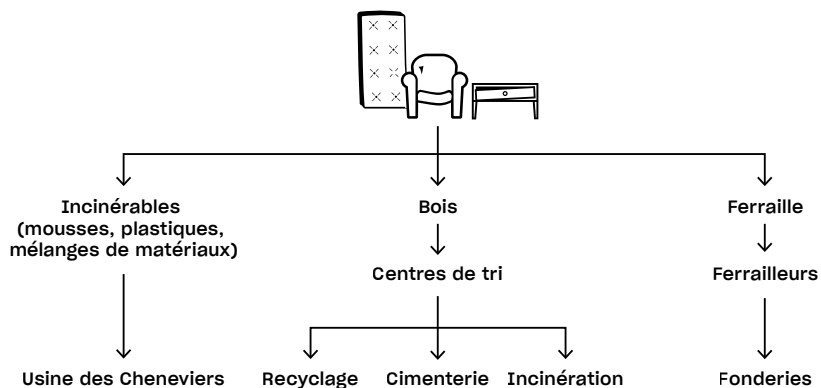
Oui



Non



Parcours des encombrants





Les déchets spéciaux

Que trier ?

- Les restes, sous forme liquide, solide ou en aérosol, de peintures, vernis, pétrole, décapants, diluants, colles, pesticides, engrais, produits d'entretien, poisons pour animaux et produits chimiques divers.
- Les médicaments, les aiguilles et les thermomètres au mercure, les radiographies.
- Les huiles minérales.
- Les piles, les batteries, les ampoules (voir les pages spécifiques).

La collecte

Déchets repris uniquement dans les points de vente

- Les médicaments périmés sans l'emballage, les thermomètres au mercure, les aiguilles et les radiographies sont repris gratuitement dans la plupart des pharmacies. (Cette collecte est financièrement prise en charge par l'État).
- Les bouteilles de gaz, d'hélium et les appareils pour préparer l'eau gazeuse, les extincteurs, les feux d'artifice : rapporter dans les points de vente.
- Les munitions : rapporter à l'arsenal.

Tous les autres déchets spéciaux des ménages

Dans les points de vente (en petite quantité) ou dans un Espace de récupération cantonal (jusqu'à 15 kg maximum par déchet, voir les adresses en fin de guide).

- Les peintures avec solvants : les peintures, les colles, les vernis, les mastics, les cires, les résines avec solvants – même les récipients vides, car il en reste toujours un peu.
- Les sprays et les aérosols avec gaz propulseur : les peintures, les insecticides, les cosmétiques de type déodorants ou les sprays pour les cheveux, même vides car il reste toujours du gaz.
- Les autres contenants de produits chimiques, avec symbole de danger, dans lesquels il reste du produit, notamment : les décapants, les détartrants, les diluants, l'antigel, l'antirouille, les colles, les pesticides et les produits phytosanitaires, les engrais, les poisons, l'essence, le liquide de frein, les produits de nettoyage, de lessive et de lave-vaisselle, les produits de piscines et spa, les produits de coiffure, les autres produits chimiques, etc. à rapporter si possible avec l'emballage d'origine et l'étiquetage (sinon, à l'ESREC, adressez-vous au gardien.)

Pourquoi trier les déchets spéciaux ?

Parce que ces déchets, même s'ils ne constituent qu'une part infime de nos poubelles, sont particulièrement nocifs pour la santé et l'environnement s'ils ne sont pas éliminés de manière adéquate. Ils ne doivent en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères, déversés dans les canalisations ou abandonnés dans la nature.

Oui



Consommons mieux

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas!

Quelques suggestions pour en produire moins:

1



Préférons les achats en vrac au marché ou au magasin. Le site zerowasteswitzerland liste des adresses de magasins en vrac.

2

Utilisons des sacs réutilisables lors de nos achats.*



3

Choisissons des appareils et batteries rechargeables.

4

Refusons les objets jetables dans les cafés, bars et restaurants (pailles, touillettes, etc.)

5

Prenons nos contenants personnels pour nos cafés et repas à l'emporter.



6

Réduisons notre gaspillage alimentaire.

* Pour faire les courses prenez votre propre cabas! Depuis le 1.1.2020, à Genève tous les commerces ont l'obligation de rendre payants les sacs en plastique à usage unique. Cette mesure vise à réduire la production de déchets de plastique et à favoriser l'usage de sacs réutilisables.

7

Préférons les achats
de seconde main.



8

Faisons réparer ou
donnons nos objets
inutilisés plutôt que de
les jeter (ge-répare,
boîtes d'échange).

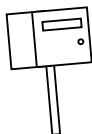
9



Pour mon chat, j'opte
pour la litière végétale,
qui ne produit pas
de mâchefers
(contrairement à la
litière minérale = 10 %
des mâchefers).

10

Méfions-nous de
contenants dits
« compostables »
(par exemple le
bambou, le maïs,
etc.) ils contiennent
souvent du
plastique, sauf
s'ils ont la mention
« OK Compost »**.



11

Refusons la publicité
et les publications
gratuites dans notre
boîte aux lettres.

12

Couches, protections
menstruelles : Des
alternatives plus
écologiques
(et meilleures pour
la santé) existent !

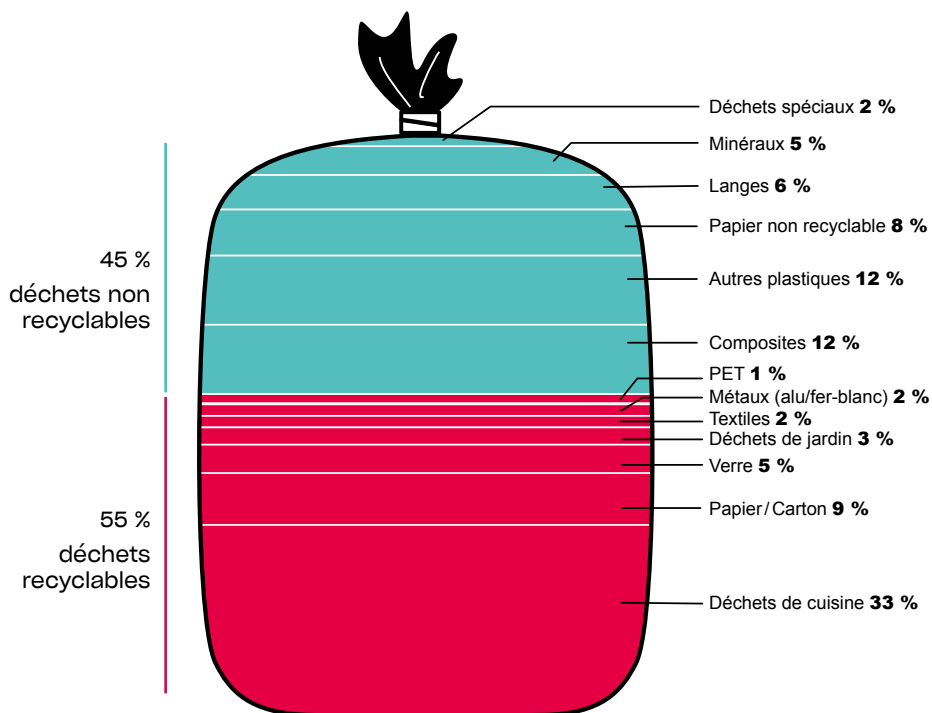
**Lesquelles de ces suggestions avez-vous
décidé de tester en premier ?**

** Ou « EN 13432 ».

Radiographie de nos poubelles

A Genève, les deux-tiers du contenu de nos poubelles pourraient encore être facilement recyclés. Mieux trier, cela signifierait une économie pour les ménages et les communes, et surtout un très grand progrès pour l'environnement. Car produire des biens de consommation n'est de loin pas neutre pour la planète! C'est pourquoi il importe de trier encore mieux et davantage. Sans oublier que le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas...

Composition de la poubelle genevoise (2019)



Ces rejets qui ont la vie dure : les mâchefers

Les mâchefers, ce sont les résidus qui restent après incinération des déchets (environ 17 % des déchets incinérés). Ils prennent la forme de graviers et de blocs grisâtres, et doivent être enfouis dans une décharge.

Pour limiter la quantité de mâchefers, évitons de jeter à la poubelle des déchets qui ne brûlent pas, comme le verre ou les minéraux !

Ils doivent être apportés dans un ESREC (benne de gravats). Ils seront enfouis dans une décharge pour matériaux inertes, qui nécessite moins de contraintes environnementales qu'une décharge pour mâchefers.

À rapporter uniquement à l'ESREC



Les espaces de récupération cantonaux (ESREC)

A Genève, il y a 3 espaces de récupération fixes (ESREC) dans lesquels les particuliers peuvent apporter l'ensemble de leurs déchets ménagers (recyclables, compostables, encombrants, toxiques, bois, ferraille, gravats, etc.)

Les déchets des particuliers sont repris gratuitement. Les déchets des artisans et des commerçants ne sont pas acceptés.

Il existe également une déchetterie mobile, Mobilitri, qui se déplace dans les communes du nord – est du canton et reprend les mêmes types de déchets.

Espace de récupération de Châtillon

Route d'Aire-la-Ville, 1233 Bernex

Espace de récupération de la Praille

Avenue de la Praille 47a, 1227 Carouge

Espace de récupération des Chênats

Chemin des Chênats, 1293 Bellevue

Horaire standard (mars à octobre)*

Mardi - vendredi de 15h à 19h

Samedi - dimanche et jours fériés de 10h à 17h

Lundi fermé

Horaire d'hiver (novembre à février)

Mardi - vendredi de 14h à 17h

Samedi - dimanche et jours fériés de 10h à 17h

Lundi fermé

* Horaires valables en juin 2021

Pour en savoir plus:

dechets.ge.ch

Info-Service 022 546 76 00